

Commune de **ROUILLON**

**SEANCE DU
28 septembre 2018**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	18	18

Date de la convocation
24 septembre 2018

Date d'affichage de la délibération 2 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le 28 septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Gilles JOSSELIN.

Présents : PAULOIN Frédéric - VISINE Valérie- BOURDAIS Michel- HENRY Michel -- DURFORT Philippe---PARIS Laurent - GUIMIER Claude – GERMOND Valérie – THUAUDET Anne-Sophie – Catherine GAUTIER

Absents:

Julie DUCANGE ayant donné pouvoir à Catherine GAUTIER
Philippe MAREAU ayant donné pouvoir à Gilles JOSSELIN
Franck GILARD ayant donné pouvoir à Frédéric PAULOIN
Romain LEJARD ayant donné pouvoir à Michel BOURDAIS
Frédérique LAURENT ayant donné pouvoir à Claude GUIMIER
Pascale VERDIER ayant donné pouvoir à Laurent PARIS
Marie Claude FERRAND ayant donné pouvoir à Anne-Sophie THUAUDET

Monsieur Michel HENRY a été élu secrétaire de séance

Délibération N° 2018 09 DEL 01

1 Objet : Décision modificative n° 2 exercice 2018 Budget communal

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 2 de l'exercice 2018, je propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de dépenses et de recettes, chapitres et opérations, le tout figurant dans l'annexe jointe.

Ces prévisions nouvelles, qui s'élèvent :

en investissement à	255 724,00 €
et en fonctionnement à	3 356,00 €

maintiennent l'équilibre du budget à savoir :

en investissement à :	1 955 629,44 €
et en fonctionnement à :	1 998 176,09 €

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 2018 09 DEL 02

2 Objet : Décision modificative n° 1 exercice 2018 Budget Production d'énergie

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 1 de l'exercice 2018, je propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de dépenses et de recettes, chapitres et opérations, le tout figurant dans l'annexe jointe.

Ces prévisions nouvelles, qui s'élèvent :

en investissement à	30 000,00 €
et en fonctionnement à	14 232,00 €

maintiennent l'équilibre du budget à savoir :

en investissement à :	39 539,04 €
et en fonctionnement à :	26 202,91 €

Adoptée à l'unanimité

3 Objet : Renouvellement contrat informatique Ségilog

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service arrive à échéance le 1^{er} décembre 2018. La société SEGILOG propose de le renouveler pour les trois prochaines années aux conditions suivantes :

Pas de droit d'entrée (acquitté lors de la première adhésion).

Cession du droit d'utilisation de tous les logiciels existants dans la logithèque.

Prestation d'assistance, de suivi et de développement (maintenance, formation sur site).

La rémunération se décompose de la façon suivante :

Pour la cession du droit d'utilisation des logiciels - actuels et futurs - et le développement de nouveaux logiciels : 5 247 Euros H.T. par an, soit 15 741 € HT sur la durée du contrat.

Pour la maintenance et la formation : 583 Euros H.T. par an, soit 1 749,00 € HT sur la durée du contrat.

Les échéances étant annuelles et à terme échu, le premier versement interviendra au 1^{er} décembre 2019,

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de 3 ans, non renouvelable, avec la société SEGILOG, pour la période allant du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

4°Objet : Trésorerie liste admission en non-valeur

La Trésorerie a proposé d'admettre en non valeur des créances non recouvrées à ce jour, se trouvant néanmoins comptabilisées dans l'actif de la commune.

Ces créances apparaissent en définitif irrécouvrables en raison de l'état d'indigence des débiteurs ou d'un montant inférieur au seuil de saisie. Le montant de ces créances représente un total de 2 094,27 € € pour les périodes de 2012 à 2017, imputées sur le compte 6541 du budget principal, réparties de la façon suivante :

- 2012	589,47 €
- 2013	1 361,25 €
- 2014	120,75 €
- 2016	4,10 €
- 2017	18,70 €

Je vous propose donc, mes chers collègues d'autoriser l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 2 094,27 €.

Adoptée à l'unanimité

5 Objet :Remise en état après location : modification du tarif appliqué

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre des locations de la salle de Vaujoubert et de la ferme de l'Epine les services techniques de la commune ont dû intervenir à plusieurs reprises pour remettre en état les salles après les locations.

Les tarifs prévus à cet effet ne correspondent plus à la réalité du coût engendré et par conséquent, il convient de les modifier.

Après étude en bureau municipal, il est proposé d'établir deux tarifs dans le cas où une remise en état des locaux doit être effectuée :

Premier cas : le locataire a pris l'option ménage dans le cadre de sa location, il prendra à sa charge en supplément le coût réel supporté par la collectivité sur la présentation de la facture du prestataire ou en fonction du nombre d'heures effectuées par les agents communaux selon le tarif en vigueur.

Deuxième cas : le locataire n'a pas opté pour la prestation ménage, il prendra à sa charge le coût réel de la prestation ménage sur la présentation de la facture du prestataire ou en fonction du nombre d'heures effectuées par les agents communaux selon le tarif en vigueur.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adoptée à l'unanimité

6 Objet : Modification des tarifs de l'accueil périscolaire :

Dans le cadre du rapport de contrôle exercé par la Caf il est rappelé que la mise en place de la tarification en fonction des ressources des familles est obligatoire pour bénéficier de la prestation de service.

A ce jour, seuls les tarifs des familles extérieures à la commune ne sont pas modulés.

Afin de bénéficier des prestations de la CAF, je vous propose mes chers collègues que les tarifs concernant les personnes extérieures soient modulés en fonction du quotient familial de la façon suivante :

Tarif centre de loisirs (4/13 ans petites vacances et été)
Pour les personnes extérieures à la commune

Par jour	Actuellement	Nouveaux tarifs
Extérieur Quotient A à B	18,42 €	15,64 €
Extérieur Quotient C à D	18,42 €	16,39€
Extérieur Quotient E à F	18,42 €	18,42 €
Par semaine 4 jours	Actuellement	Nouveaux tarifs
Extérieur Quotient A à B	69,42 €	58,09 €
Extérieur Quotient C à D	69,42 €	61,63 €
Extérieur Quotient E à F	69,42 €	69,42 €
Par semaine 5 jours	Actuellement	Nouveaux tarifs
Extérieur Quotient A à B	86,73 €	72,67 €
Extérieur Quotient C à D	86,73 €	77,01 €
Extérieur Quotient E à F	86,73 €	86,73 €

Tarif séjour d'été (A la journée) Pension complète	Actuellement	Nouveaux tarifs
Extérieur Quotient A à B	34,71 €	28,44 €
Extérieur Quotient C à D	34,71 €	30,56 €
Extérieur Quotient E à F	34,71 €	34,71 €
Tarif séjour gestion libre	Actuellement	Nouveaux tarifs
Extérieur Quotient A à B	32,59 €	25,30 €
Extérieur Quotient C à D	32,59 €	28,44 €
Extérieur Quotient E à F	32,59€	32,59 €

Ces nouveaux tarifs seront intégrés au bordereau de prix des tarifs municipaux.
Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir approuver ces nouvelles dispositions.

Adoptée à l'unanimité